YERMENONVILLE

République Française
Département EURE-ET-LOIR
Commune de Yermenonville

Procès-Verbal

Séance du 2 Juillet 2026

L'an 2026 et le 2 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de M. DESTOUCHES Xavier Maire

Présents : M. DESTOUCHES Xavier, Maire, Mmes : CHUPIN Marie-Claude, DERMIEN Sonia, DHEE Nathalie, JULIENNE Anaïs, LAMOINE Sylvie, MM : DESTOUCHES Quentin, FELLER Eric, LEMAIRE Aurélien, LOLIVIER Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PANIS Christelle à Mme DHEE Nathalie, TESSIER Hélène à Mme LAMOINE Sylvie, MM : PIVERT Thierry à M. LEMAIRE Aurélien, SOUTY Aurélien à M. DESTOUCHES Xavier

Absent(s) : M. COUTEL Mathurin

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire annonce le décès de Mme Martine Gille. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

M. le Maire demande de retirer de l'ordre du jour la délibération pour la nomination du référent déontologue. La communauté de communes n'ayant pas encore statué, cette délibération sera à mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Après remarques sur des fautes d'orthographe sur le PV du 16 avril 2026, les PV des séances du 16 avril, 18 mai et 5 juin ont été lus et adoptés.

Nombre de membres
- Afférents au conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 27/06/2026
Date d'affichage : 27/06/2026

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir
Le : 03/07/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHUPIN Marie-Claude

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subvention Fonds d'Aide aux Jeunes - 2026-32
Délibération avis de la commune sur le projet de zonage d'assainissement à la demande de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France - 2026-33

Demande de subvention Fonds d'Aide aux Jeunes
Réf : 2026-32
Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir sollicitant une participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle pour l'année 2026.
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Refuse de participer au financement dudit FAJ pour l'année 2026.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Délibération avis de la commune sur le projet de zonage d'assainissement à la demande de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Avant de délibérer, M. Destouches passe la parole à M. Feller qui présente le point au niveau de la communauté de communes puis l'implication au niveau communal sur ce projet.

Réf : 2026-33
Bien que la compétence « assainissement » ait été transférée à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de-France, il apparaît important, dans le cadre du bon suivi de l'aménagement du territoire communal, que la commune puisse émettre un avis sur le projet de zonage d'assainissement.

En effet, ce document est susceptible d'avoir des incidences sur les orientations d'urbanisme, notamment dans le cadre du PLUi et/ou du SCoT, ainsi que sur les perspectives de développement de certains secteurs de la commune.

Après examen du dossier présenté, le plan de zonage d'assainissement apparaît cohérent avec les orientations d'aménagement et les contraintes identifiées sur le territoire communal.

En conséquence, la commune de YERMENONVILLE émet un avis favorable au projet de zonage présenté par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Comptes rendus des commissions

Commission travaux (pas de commission depuis les élections)

Prise de parole par M. Feller pour les points sur les travaux

- **Église** : les demandes de subventions ont été déposées en décembre et accordées le 2 juin pour la DETR. Concernant le fonds du patrimoine, nous avons reçu un courrier du 17 juin nous signalant qu'il n'y avait plus de budget au niveau du département pour l'instant. Un courrier de demande de dérogation pour commencer les travaux a été adressé. Un premier devis avait été reçu pour l'élaboration du dossier de subvention. Afin de respecter les règles de mise en concurrence, deux devis complémentaires ont été sollicités auprès du maître d'œuvre et des entreprises. Nous sommes actuellement dans l'attente de ces retours afin de poursuivre le projet.

- **Parking de l'école et de l'église** : un premier devis avait été obtenu afin de permettre l'inscription des crédits au budget (sans demande de subvention car le délai était dépassé). Deux devis complémentaires ont également été demandés, conformément aux règles applicables. Nous sommes dans l'attente de ces devis.
Concernant le parking de l'église, M. Lemaire estime que les travaux envisagés et réalisés ne permettront pas de résoudre durablement les difficultés rencontrées.

M. Feller précise que les travaux de rebouchage étaient des travaux d'urgence. Des devis actuellement demandés ont précisément pour objet de remédier aux désordres constatés à la suite des travaux d'assainissement.

- **Local pompier** : les travaux concernant le branchement pour l'assainissement demandé par les pompiers seront réalisés en septembre. Une confirmation par courrier en date du 26 mai a été reçue pour l'obtention de la DETR 2026.

- **École** : Jusqu'à présent, les travaux avaient été suspendus dans l'attente de la décision concernant la rentrée 2026-2027. La commune ayant obtenu le maintien de 2 classes sur le site de Yermenonville, il est désormais nécessaire d'engager ces travaux dans les meilleurs délais. L'abribus sera remis en place et scellé par une entreprise extérieure. La réparation de la clôture et les enduits seront réalisés par l'agent communal avant la rentrée.

Mairie : M. Lemaire prend la parole pour critiquer la municipalité sur les travaux réalisés au niveau de la mairie. M. Feller rappelle que les travaux de rénovation énergétique ont été réalisés à la suite des diagnostics et des préconisations de l'architecte. Des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires en cours de chantier, entraînant un coût supplémentaire. Les travaux de peinture de la partie basse ont été réalisés par l'équipe municipale et des bénévoles. Les finitions de la partie haute seront réalisées ultérieurement, par M. le maire et ses élus.

Prise de parole par Mme Dhée :

Commission Actions sociales

Mme Dhée présente le bilan des actions menées par la commission.
Les jeudis rencontrent un vif succès. Une communication sera diffusée fin août pour la reprise le jeudi 3 septembre 2026.
Le bus numérique a également connu une forte participation avec 19 personnes inscrites. Au vu de ce succès, cette action sera renouvelée l'année prochaine.
Mme Dhée informe également le conseil que les inscriptions au repas des aînés ne sont pas encore clôturées.

Commission Environnement

Le passage du jury du concours des maisons fleuries est prévu le 7 juillet 2026.
Le ramassage citoyen sera organisé le 5 septembre 2026 sur les communes de Yermenonville et Boigneville. Une communication sera réalisée auprès de la population. Cette journée comprendra un ramassage des déchets, un pique-nique convivial ainsi qu'une exposition sur le thème de l'environnement « la seconde vie des déchets » présentée par la communauté de communes.

Commission Scolaire

École primaire

L'organisation scolaire pour la rentrée 2026-2027 est présentée comme suit :
La fermeture d'une classe est actée, portant l'organisation à deux classes à Yermenonville et une à Houx.
Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

- 19 départs (CM2) ;
- 13 arrivées (Grande Section) ;
- Prise en compte des mouvements de population ;

Soit un effectif prévisionnel de 65 élèves.
La fête des prix s'est déroulée le 30 juin 2026. À cette occasion, il a été annoncé que Mme Blampain, enseignante à Houx, quittera l'école.

École maternelle

À la rentrée 2026-2027, l'école maternelle accueillera 81 élèves répartis sur quatre classes, dont 10 enfants domiciliés à Yermenonville.
M. Lemaire interroge M. le maire sur les échanges avec la commune de Houx. M. le maire indique que les relations se sont apaisées et qu'un consensus devra être trouvé pour préparer la rentrée scolaire 2027-2028.

Prise de parole de M. Lolivier

Commission Urbanisme

M. Lolivier indique avoir dû faire face à un important retard lors de sa prise de fonctions, aucune passation n'ayant été réalisée avec l'ancien élu en charge de l'urbanisme. Il précise avoir suivi plusieurs formations afin d'assurer cette mission.
Aucune commission urbanisme ne s'est encore réunie depuis le début du mandat. Une première réunion est envisagée pour la seconde quinzaine de septembre.
M. Lemaire reproche que M. Lolivier ne se déplace pas sur le site lors des demandes des administrés.

INFORMATIONS DIVERSES :
1. Courrier remerciement famille BUISSON
M. le maire fait lecture du courrier de la famille Buisson pour remercier la municipalité pour les obsèques de M. Buisson

2 Commission de contrôle de la liste électorale
M. le maire informe le conseil qu'il a procédé à la désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale. Aucune délibération n'était nécessaire.
Conformément à la réglementation, la commune ayant présenté deux listes lors des élections municipales, la commission est composée
- de trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la liste ayant obtenu le plus de suffrages ;
- de deux membres titulaires et d'un membre suppléant pour la liste minoritaire, celle-ci ne comptant que trois élus.

1ère liste

Titulaire M. DESTOUCHES Quentin	Suppléant Mme TESSIER Hélène
Titulaire M. COUTEL Mathurin	Suppléant M. SOUTY Aurélien
Titulaire Mme JULIENNE Anaïs	Suppléant Mme LAMOINE Sylvie

2ème liste

Titulaire Mme DERMIEN Sonia	Suppléant M. LEMAIRE Aurélien
Titulaire M. PIVERT Thierry	

3. Dénomination de la rue du lotissement des Closeaux
La dénomination de la rue sera examinée à l'issue des travaux réalisés par Nexity. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

4. Demande de location d'une partie du terrain de football
M. Destouches fait lecture du courrier de M. Benjamin Ribault sollicitant la location d'une partie de l'actuel terrain de football afin de la mettre en culture. Cette demande a pour objectif de réduire la surface utilisée par les gens du voyage.
Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal pour définir les conditions de la location.
M. Destouches donne lecture du courrier de l'entreprise Dhée précisant que les blocs de béton ont été mis à la disposition de la commune à titre entièrement gratuit et resteront à la disposition de la commune tant qu'elle en aura l'utilité. Ils seront repris par l'entreprise.
M. Lemaire informe de la présence des gens du voyage sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien. Ayant été alerté par un élu de Bouglainval, il propose de communiquer les coordonnées de son interlocuteur si besoin. M. Destouches précise que la commande de la barrière pour le stade est arrivée et sera posée par une entreprise extérieure.

Les élus échangent sur les mesures de vigilance à maintenir.

5- Courriers et demandes adressées à la mairie

Suite au retour de la secrétaire de mairie après une absence de deux mois, il est rappelé que, durant cette période, les dossiers urgents et les demandes nécessitant une réponse immédiate ont été traités.
Les autres courriers et courriels feront l'objet d'un traitement progressif, dans un délai raisonnable, comme cela est pratiqué dans les communes de taille comparable. La priorité a été donnée à la gestion des affaires courantes et des urgences.
Après consultation des services de la Préfecture, il a été confirmé qu'aucun délai réglementaire spécifique n'est imposé pour répondre aux courriers administratifs, sous réserve qu'ils soient traités dans un délai raisonnable.
M. Lemaire indique en effet avoir reçu plusieurs remarques d'administrés concernant l'absence de réponse à certains courriels adressés à la mairie.
M. Destouches rappelle que les courriels doivent passer directement par la mairie et non par l'opposition. Sinon aucune réponse ne sera apportée.
Notre secrétaire sera sur site le mardi et jeudi toute la journée. Un arrêté a été pris dans ce sens.

6 Règlement intérieur du conseil municipal

Le service juridique de l'AMF a été saisi afin d'élaborer un règlement intérieur du conseil municipal, dans le but de rappeler les règles de fonctionnement et de favoriser des échanges sereins. Ce règlement sera présenté prochainement au conseil municipal et soumis à délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Problème sécurité :

M. le maire signale qu'une demande a été reçue concernant la sécurité pour les enfants dans la rue de Maintenon. Une réponse a été apportée concernant la vitesse et l'entretien des trottoirs mais lors de la prochaine commission d'urbanisme et de sécurité, une solution sera également recherchée en concertation avec le département.
M. Destouches propose de rencontrer l'administré avant la commission pour évoquer les solutions à apporter par la mairie.

Prise de parole

Mme Lamoine fait part de son mécontentement à la suite d'un article diffusé par le groupe d'opposition concernant les nouveaux conseillers municipaux. Elle indique ne pas partager les propos tenus dans cette publication et souhaite rappeler l'implication des élus depuis le début du mandat.
Mme Lamoine fait ensuite remarquer qu'au cours de cette séance, M. Lemaire est intervenu à de nombreuses reprises, bien davantage qu'à l'accoutumée lors des précédents conseils municipaux.

Intervention de M. Lemaire en fin de séance

M. Lemaire donne lecture d'un courrier qu'il souhaite porter à la connaissance du conseil municipal concernant une déclaration officielle concernant la situation de M. Eric Feller et demandant sa démission.

Observations sur le déroulement de la séance

M. le Maire indique qu'une vingtaine de personnes assistaient à la séance du conseil municipal. Il précise que cette présence faisait suite à la diffusion d'un courrier distribué dans les boîtes aux lettres des administrés par le groupe d'opposition.
Au cours des débats, plusieurs échanges ont été particulièrement soutenus entre les élus. M. le maire souligne que, malgré un climat de séance parfois tendu, les débats ont pu se poursuivre jusqu'à leur terme et l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour a été examiné.

Rappel : Bien vivre ensemble – des droits et des devoirs

- **Nuisances sonores**

Les travaux de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Il est également rappelé que les propriétaires d'animaux sont responsables de leur comportement doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter que leurs animaux ne provoquent des nuisances sonores répétées ou excessives pour le voisinage

- **Nettoyage des caniveaux et des trottoirs**

L'entretien des caniveaux et trottoirs est à la charge de chaque riverains Il est rappelé que les trottoirs doivent être accessibles aux piétons, qu'il est **interdit d'y stationner** et d'y déposer des matériaux. De plus, lors de la tonte du trottoir, n'oubliez pas de ramasser les déchets verts tombés dans le caniveau, cela facilitera l'évacuation des eaux pluviales.

Séance levée à 21:00

Le Maire
Xavier DESTOUCHES

En mairie, le 06/07/2026
La Secrétaire de séance
Mme Marie-Claude CHUPIN